



CANADA

TREATY SERIES 1951 No. 37 RECUEIL DES TRAITÉS

WEATHER STATIONS

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Signed at Washington September 25, 1950 and February
16, 1951

In force February 16, 1951

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

Fait à Washington, les 25 septembre 1950 et 16 février 1951

En vigueur le 16 février 1951

53 777 778

53 777 878

63177841

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, M.S.T.C.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

63177853

Ottawa, 1960

Price—Prix: 25 cents

Cat. No. E3-51/37

78105-4-1



EXCHANGE OF NOTES (September 25, 1950 and February 16, 1951) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA MODIFYING TEMPORARILY THE PACIFIC OCEAN WEATHER STATION PROGRAMME ESTABLISHED ON JUNE 22, 1950.

I

The Secretary of State of the United States of America to the Ambassador of Canada to the United States of America

The Secretary of State presents his compliments to His Excellency the Ambassador of Canada and has the honor to refer to his note No. 318 of June 8, 1950* and to the Department's reply of June 22, 1950*, which constitute an agreement between the United States and Canadian Governments for the establishment and operation of a Pacific Ocean Station Program. Subsequent to this agreement certain decisions by the United Nations have made necessary temporary modifications in the order of that Program in order that urgent requirements of an emergency nature may be met in the Pacific area. Under the interim program now contemplated by this Government the following stations would be operated:

"N"	30° N — 140° W
"P"	50° N — 145° W
"Q"	43° N — 167° W
"S"	48° N — 162° E
"U"	26° N — 149° W
"V"	33° N — 164° E
"X"	42° N — 151° E

No arrangements would be made at this time for manning Ocean Station "O" at 40 degrees North, 142 degrees West and Ocean Station "T" at 14 degrees North, 133 degrees East.

It is proposed that this modified Program be realized as follows:

- (a) Ocean Stations "N", "P" and "X" will continue to be operated in accordance with the agreement.
- (b) Ocean Station "S", which was activated on September 10, 1950, will continue to be operated by the United States Government.
- (c) The United States Government will activate Ocean Stations "V", "U", and "Q" in that order as soon as the necessary arrangements can be completed.

Upon the termination of the emergency, the program of Pacific Ocean Stations to meet peacetime requirements will be resumed.

If His Excellency's Government has no objection to these temporary modifications, it is suggested that this note and the Embassy's acknowledgement of it constitute an understanding between the United States and Canadian Governments on this revised Program.

DEPARTMENT OF STATE

Washington, September 25, 1950

W. A. R.

* Canada Treaty Series 1951, No. 36.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 25 septembre 1950 et 16 février 1951) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE MODIFIANT PROVISOIREMENT UN PROGRAMME PRÉVOYANT LA MISE EN SERVICE DE STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANS L'OcéAN PACIFIQUE ÉTABLI LE 22 JUIN 1950

I

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique

Le Secrétaire d'État présente ses compliments à Son Excellence l'Ambassadeur du Canada et a l'honneur de se référer à sa Note n° 318 en date du 8 juin 1950* et à la réponse du Département d'État en date du 22 juin 1950*, qui constituent un Accord entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada relatif à l'établissement et à l'application d'un programme prévoyant la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique. Du fait de certaines décisions prises par l'Organisation des Nations Unies après la conclusion dudit Accord, il est devenu indispensable de modifier, à titre provisoire, l'ordre établi par ledit programme, afin de faire face aux nécessités immédiates de caractère exceptionnel qui existent dans la région du Pacifique. Conformément au programme dont le Gouvernement des États-Unis envisage actuellement l'application à titre temporaire, les stations suivantes seraient mises en service:

- «N» par 30° de latitude nord et 140° de longitude ouest
- «P» par 50° de latitude nord et 145° de longitude ouest
- «Q» par 43° de latitude nord et 167° de longitude ouest
- «S» par 48° de latitude nord et 162° de longitude est
- «U» par 26° de latitude nord et 149° de longitude ouest
- «V» par 33° de latitude nord et 164° de longitude est
- «X» par 42° de latitude nord et 151° de longitude est

Aucune disposition ne serait prise à l'heure actuelle pour doter en personnel la station océanique «O», située par 40° de latitude nord et 142° de longitude ouest, et la station océanique «T», située par 14° de latitude nord et 133° de longitude est.

Ce programme modifié serait appliqué de la manière suivante:

- a) L'exploitation des stations océaniques «N», «P» et «X» continuera d'être assurée conformément aux dispositions de l'Accord;
- b) L'exploitation de la station océanique «S», qui a été mise en service le 10 septembre 1950, continuera d'être assurée par le Gouvernement des États-Unis;
- c) Le Gouvernement des États-Unis mettra en service les stations océaniques «V», «U» et «Q», dans l'ordre indiqué, dès que les dispositions nécessaires pourront être prises.

Lorsque la situation exceptionnelle aura pris fin, la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique s'effectuera de nouveau suivant le programme répondant aux besoins du temps de paix.

Si le Gouvernement de Son Excellence ne s'oppose pas à ces modifications provisoires, la présente Note et l'accusé de réception de l'Ambassade pourront constituer un Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada relatif au programme ainsi révisé.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Washington, le 25 septembre 1950

W.A.R.

* Recueil des Traités 1951 n° 36.

II

The Ambassador of Canada to the United States of America to the Secretary of State of the United States of America

No. 107

The Canadian Ambassador presents his compliments to the Secretary of State and has the honour to refer to the Department's note of September 25, 1950, concerning certain temporary modifications in the Pacific Ocean Weather Station Programme established by the agreement of June 1950* between the Canadian and the United States Governments.

In signifying its understanding of the proposed temporary modifications in the Pacific Ocean Weather Station Programme, the Canadian Government requests that the temporary requirement of Station "U" be reviewed from time to time by appropriate officials of the two Governments, with a view to activating Station "O" at the earliest possible date, in accordance with the agreement for the establishment and operation of the Pacific Ocean Weather Station Programme.

THE CANADIAN EMBASSY

Washington, D.C.

February 16, 1951

W.D.M.

- X. par 42° de latitude nord et 151° 35' longitude est
- V. par 33° de latitude nord et 154° 05' longitude est
- U. par 28° de latitude nord et 149° 05' longitude ouest
- S. par 48° de latitude nord et 152° 58' longitude est
- Q. par 43° de latitude nord et 157° 55' longitude ouest
- P. par 50° de latitude nord et 145° 55' longitude ouest
- N. par 30° de latitude nord et 140° 55' longitude ouest

Aucune disposition ne serait prise à l'heure actuelle pour doter en personnel la station océanique "O", située par 40° de latitude nord et 132° de longitude ouest, et la station océanique "T", située par 12° de latitude nord et 132° de longitude est.

Ce programme modifié serait appliqué de la manière suivante:

D'être assurée conformément aux dispositions de l'Annexe I.

10 septembre 1950. L'Annexe I de l'Accord de 1950, en ce qui concerne les stations météorologiques dans l'océan Pacifique, est modifiée de la manière suivante:

Lorsque la situation exceptionnelle aura pris fin, la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique à l'initiative de l'un des deux Gouvernements sera suspendue jusqu'à ce que les deux Gouvernements soient d'accord sur la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique.

Le Gouvernement des États-Unis accepte les dispositions des paragraphes V, U et Q, dans l'ordre indiqué, dès que les dispositions nécessaires pourront être prises.

* Canada Treaty Series 1951, No. 36.

II

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire
d'État des États-Unis d'Amérique*

N° 107

L'Ambassadeur du Canada présente ses compliments au Secrétaire d'État et a l'honneur de se référer à la Note du Département d'État en date du 25 septembre 1950 concernant certaines modifications qui doivent être apportées, à titre temporaire, au programme relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, prévu par l'Accord conclu en juin 1950* entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

En donnant son agrément à la proposition de modifier, à titre temporaire, le programme relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, le Gouvernement canadien demande que des fonctionnaires compétents des deux Gouvernements examinent, de temps à autre, dans quelle mesure la station provisoire «U» demeure nécessaire, afin que la station «O» puisse être mise en service à une date aussi rapprochée que possible, conformément à l'Accord relatif à l'établissement et à l'application du programme prévoyant la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique.

AMBASSADE DU CANADA

Washington (D.C.)

Le 16 février 1951

W.D.M.

COMMERCE

Echange de Notes entre le Canada et l'Union
Africaine

Fait au Cap le 27 avril 1951

En vigueur le 1^{er} avril 1951

1951-1952

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



9 25436002 3605 3

101 07

107

Le Gouvernement canadien et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ont convenu d'un accord relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, prévu par l'Accord conclu en juin 1950 entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

En vertu de cet accord, le Gouvernement canadien a accepté de modifier, à titre temporaire, son programme relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, le Gouvernement canadien demandant que des fonctionnaires compétents des deux Gouvernements examinent de temps à autre, dans quelle mesure la station proposée «U» devient nécessaire, afin que la station puisse être mise en service à une date aussi rapprochée que possible, conformément à l'accord relatif à l'établissement et à l'application du programme prévu par l'Accord relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique.

Washington, D.C.

February 18, 1951

EMBASSADE DU CANADA

Washington (D.C.)

Le 18 février 1951

W.D.M.